

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

N° C.M.Q : 7903232363

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

Ibrahim Maaroufi

**Dernière adresse connue :
26, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B1**

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE PRÉLIMINAIRE**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7903232363** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public cet avis pour le constat d'infraction numéro **7903232363**.

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 26 janvier 2023 à 9h00, au 285, rue de la Maréchaussée.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 25 novembre 2022


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

Le 15 novembre 2022

Monsieur Brahim Maaroufi
26, Boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B1

**Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire
Concernant le constat d'infraction n° 7903232363
Ville de Québec c. Brahim Maaroufi**

Monsieur,

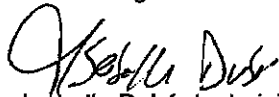
Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier la section « A » du constat d'infraction mentionné en objet, soit :

« corriger l'erreur dans le prénom pour y lire Brahim en remplacement de Ibrahim ».

Cette demande sera présentée en même temps que l'audition du procès devant un juge de la cour municipale de Québec, centre de service de Québec, situé au 285, rue de la Maréchaussée, 3e étage, le **26 janvier 2023 à 9.00**.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

Veillez agir en conséquence.



Isabelle Dubé, technicienne juridique
pour
GIASSON ET ASSOCIÉS

ID

p.j. Formulaire de réponse et constat d'infraction

c. c. Greffe de la cour municipale, centre de services de Québec

FORMULE DE RÉPONSE

2

OBJET : Constat d'infraction n° 7903232363
Ville de Québec
c. Brahim Maaroufi

Cochez

Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.

Signature

Date

Adresse de retour du plaidoyer et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec
Centre de services de Québec
285, rue de la Maréchaussée, 3e étage
Québec (Québec) G1K 8W5